



Modifier les statuts d'une Association Syndicale Libre ASL ou ASLGF

Une association syndicale libre (ASL) ou une association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF), peut souhaiter, au cours de son existence, faire évoluer son activité.

Dès lors, ses statuts devront impérativement intégrer ces changements de façon à retranscrire et encadrer au mieux le fonctionnement de l'association.

La démarche de modification statutaire d'une association syndicale libre se déroule conformément aux **dispositions prévues dans les statuts** de l'association.

Les modalités de modification des statuts en **Association Syndicale Autorisée**, ASA ou ASAGF, sont précisément décrites dans les textes réglementaires : l'ordonnance n° 2004-632 du 1 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires aux articles 37 à 39 [\(1\)](#) et son décret d'application n° 2006-504 du 3 mai 2006 articles 67 à 70 [\(2\)](#).

On consultera également avec profit la fiche n°9 de la circulaire du 11 juillet 2007 [\(3\)](#).

Préparer l'évolution

Les propositions peuvent provenir, selon les modalités envisagées dans les statuts, du Syndicat ou d'un groupe de propriétaires membres de l'association.

L'ensemble des modifications est alors formalisé dans le projet des nouveaux statuts, préparés par le Syndicat.

NB : Si la modification des statuts a pour objet la transformation d'une association syndicale libre (ASL) en association syndicale libre de gestion forestière (ASLGF), se reporter à la fiche dédiée.

NB : Se référer à la fiche correspondante pour consulter des modèles de statuts d'ASLGF.

Consulter les propriétaires

La démarche de modification statutaire doit se conformer aux **dispositions prévues dans les statuts** de l'association.

Généralement les modifications sont proposées par le syndicat puis approuvées lors d'une Assemblée des propriétaires convoquée en session **extraordinaire**, avec des conditions de quorum spécifiques à respecter, ou par **consultation écrite**.

Remarque : l'assemblée extraordinaire peut se tenir à la suite d'une assemblée ordinaire, à condition d'avoir été convoquée préalablement.

Déclarer les modifications

Une fois la délibération adoptée par l'assemblée des propriétaires, une **déclaration** doit être déposée **en préfecture** dans un délai de trois mois. A cet effet, le [formulaire](#) à compléter et à renvoyer à la préfecture du département dans lequel se situe le siège de l'association est téléchargeable sur [\(4\)](#) : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/demarches-associations-syndicale-de-proprietaires/>

Il n'est pas nécessaire de joindre les nouveaux statuts, seuls les numéros des articles modifiés sont à citer.

Document à retourner aux services préfectoraux

Association syndicale de propriétaires

MODIFICATION
Direction de l'information légale et administrative
286 rue Daumesnil
75727 Paris cedex 15
Tél. : 01 40 58 77 56

Texte à insérer
(A remplir soigneusement pour éviter tout retard préjudiciable au délai de publication)

1 Déclaration à la _____ ou _____
(- préfecture (nom du département)
- sous-préfecture (nom de la ville))

2 Titre de l'association (titre complet tel qu'il figure dans les statuts et le sigle, s'il existe. A ne pas compléter en cas de modification survenue sur le titre)

3 Ancien titre (à compléter en cas de modification survenue sur le titre. Préciser alors l'ancien et le nouveau titre)

4 Nouveau titre (à compléter en cas de modification survenue sur le titre. Préciser alors l'ancien et le nouveau titre)

5 Nouvel objet (indiquer le contenu du nouvel article des statuts relatif à l'objet de l'association)

6 modifications statutaires (Lister les numéros des articles modifiés sans mentionner ce à quoi ils se rapportent ou préciser (il s'agit d'une mise en conformité des statuts avec l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004) :

7 Siège social (à remplir soigneusement et correspondant à l'ancien siège en cas de transfert) :

Bâtiment, escalier, étage, résidence, etc. : _____
Numéros, type et libellé de voie : _____
BP ou lieu-dit : _____
Code postal : _____
Commune / localité : _____

8 Transféré, nouvelle adresse (à ne remplir qu'en cas de changement de siège social) :

Bâtiment, escalier, étage, résidence, etc. : _____
Numéros, type et libellé de voie : _____
BP ou lieu-dit : _____
Code postal : _____
Commune / localité : _____

9 Date de délivrance du récépissé : _____

022000 024045

Adresse de gestion
(38 caractères maximum par ligne)

Titre court de l'ASL : _____
Nom et prénom de la personne responsable de l'association : _____
Adresse personnelle
Bâtiment, étage, escalier, résidence... : _____
Numéros, type et libellé de voie : _____
BP ou lieu-dit : _____
Code postal : _____
Bureau distributeur : _____

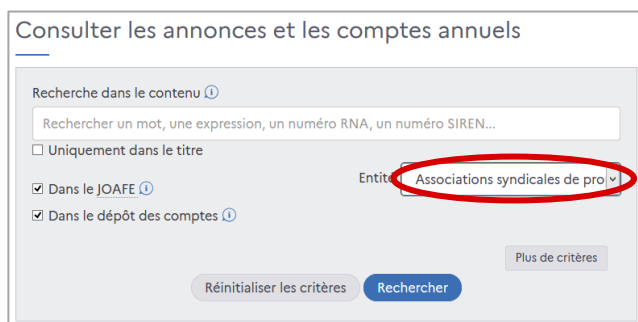
Signature du président précédée de : « lu et approuvé, bon pour insertion »

Les insertions sont gratuites. Télécharger le témoin de publication depuis le site www.journal-officiel.gouv.fr.

Remarque : c'est l'adresse personnelle du président qui est à indiquer dans le cadre en bas de page 2, et non l'adresse du siège de l'association.

A la suite de cette déclaration, la **publication au Journal Officiel**, qui atteste de la bonne prise en compte des modifications par la préfecture, est **gratuite**.

Le **justificatif**, ou témoin de publication, à conserver durant toute la vie de l'association, est à télécharger directement en ligne (5) : <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/>



NB : Les changements statutaires non publiés ne seront pas opposables en cas de différend, c'est pourquoi il est essentiel de déclarer les modifications auprès de la préfecture.

Mettre à jour les informations auprès de l'Insee

- Si la modification des statuts concerne l'identification de l'association, c'est-à-dire son **intitulé** (sa raison sociale) ou son **siège**, l'**actualisation** doit être communiquée à l'**Insee**. ➡ 1
- Si la modification concerne des éléments clés de l'association, notamment son objet, et fait évoluer son **activité**, le **code APE/NAF** attribué peut ne plus correspondre à l'activité exercée. Il faut dans ce cas demander sa mise à jour auprès de l'**Insee**. ➡ 2

S'assurer au préalable de l'inscription au répertoire Sirene

Vérifier au préalable que l'association est inscrite au répertoire Sirene (6), en interrogeant la rubrique « Rechercher une entreprise » : <http://sirene.fr/sirene/public/accueil>

Le numéro SIREN sera nécessaire pour toute demande de mise à jour.



- Si vous retrouvez l'association, vous pouvez alors éditer un avis de situation (7) en renseignant l'identifiant SIREN ou SIRET : <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>

- Si vous ne trouvez pas l'association, adresser une demande à l'organisme correspondant :
Pour la demande d'immatriculation et l'attribution du n° SIREN / SIRET, se reporter à la fiche spécifique *L'enregistrement au répertoire Sirene d'une Association Syndicale*

1 Demander l'actualisation des informations :

La démarche dépend de la situation de l'association (8) :

Pour connaître l'interlocuteur à contacter selon la situation de l'association, se référer à la fiche L'enregistrement au répertoire Sirene d'une Association Syndicale.

- Si l'association n'est **ni employeuse ni redevable de taxes et impôts** (TVA et impôts sur les sociétés) :

Rappel : Une association syndicale créée à compter du 01/01/1977 sera obligatoirement assujettie au régime général de la TVA, au moins pour les activités exercées pour son compte (non mandataire).

La modification est demandée **auprès de l'Insee par courriel** en joignant une copie des statuts et l'extrait paru au Journal officiel (5) (ou récépissé d'inscription au Tribunal d'instance pour les associations situées dans les départements Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle), à l'adresse suivante : sirene-associations@insee.fr

➔ Se reporter au **modèle de courriel** à adapter, en fin de fiche.

- Si l'association est ou a été **employeuse de personnel salarié** :

La modification doit être déclarée à l'**Urssaf** (9), à laquelle sont versées les cotisations : <https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/contacts-telephoniques.html>.

- Si l'association **exerce des activités qui entraînent le paiement de la TVA** ou de l'impôt sur les sociétés :

Déclaration par le **CFE (Centre de formalités des entreprises) du Greffe du tribunal de commerce** (10) (contacts sur <https://www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/chercher-greffe-tribunal-de-commerce.html>), sauf pour les associations situées dans les départements Bas-Rhin, Haut-Rhin, Moselle ou dans les DOM, contacter le Service des Impôts Entreprises (SIE).

2 Demander la modification du code APE :

Pour **les associations** dont le **code NAF / APE ne correspond pas à l'activité** exercée, demander la modification de l'activité, avec le formulaire de demande de modification du code APE à télécharger (11) sur : https://www.insee.fr/fr/statistiques/fichier/2015441/formulaire%20APEN_entreprise.pdf.

➔ Se reporter au **modèle de courriel d'accompagnement** à adapter, en fin de fiche.

- ✓ Seule la **première page** est à imprimer
- ✓ Indiquer le **n° SIREN**
- ✓ Compléter le **tableau**

NB : Ce formulaire est à imprimer avec l'en-tête de l'association OU à signer avec le tampon de l'association. Il est possible d'ajouter simplement l'en-tête (nom et adresse du siège) en haut du formulaire.



Demande de modification du code d'activité principale (APE) de votre association

Le code APE de votre association est déterminé à partir de la Nomenclature d'Activités Française (NAF). Afin d'étudier votre demande, des précisions sont nécessaires. C'est pourquoi je vous saurais gré de bien vouloir compléter le tableau ci-dessous.

Ce formulaire est à retourner par **courrier** ou par **courriel** sur papier à en-tête de votre association, ou **obligatoirement** revêtu du cachet de votre association, au service de l'Insee qui gère votre dossier. Vous trouverez son adresse page 3 de ce formulaire (cf. notice explicative au verso : votre **demande de révision** du code APE fera l'objet d'un examen attentif qui pourra aboutir soit à une **modification**, soit à un **refus** justifié par courrier ou courriel.)

⚠ Si votre association n'a qu'un seul établissement, la demande de modification du code d'activité principale (tableau ci-dessous) de votre association s'appliquera également à votre établissement.

⚠ Si votre association a plusieurs établissements : pour demander la **modification** du code d'activité principale d'un ou de plusieurs **établissements** de votre association, vous devez remplir un formulaire de demande de modification pour chacun des établissements (utilisez le formulaire APE pour les établissements).

Numéro SIREN :

LISTE DES ACTIVITES EXERCEES

Désignation de l'activité (une seule activité par ligne) (ne pas indiquer de codes d'activité, ni de profession)	Effectif salarié	Pourcentage du C. A.
Total		100 %

Nom et fonction de la personne ayant répondu à ce formulaire :
 Numéro de téléphone :
 Adresse courriel : _____ A _____ , le _____
Signature : _____

➔ Le n° SIREN ne changera pas, seulement le code APE associé.

L'Insee doit alors mettre à jour les informations et modifier le code APE, en attribuant un code plus adapté.

La mise à jour sera consultable en ligne (7), à l'adresse <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>.

Cas des Associations Syndicales Libres de Gestion Forestière :

Le code NAF/APE le plus adapté pour une ASLGF est **02.40Z** : "Services de soutien à l'exploitation forestière".

L'exemple suivant indique comment compléter le tableau pour une **ASLGF mandataire qui n'emploie pas de personnel**.

LISTE DES ACTIVITES EXERCEES

Désignation de l'activité (une seule activité par ligne) ne pas indiquer de codes d'activité, ni de profession	Effectif salarié	Pourcentage du C. A.
Gestion forestière pour le compte des propriétaires membres de l'association	0	100%

Rédaction : Mathilde VARINOT (CRPF NA) – MAJ Juin 2021

Sources :

- (1) Ordonnance n° 2004-632 du 1 juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000623191/>
- (2) Décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance n° 2004-632 du 1er juillet 2004 relative aux associations syndicales de propriétaires <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000637453/>
- (3) Circulaire du 11 juillet 2007 **Fiche n°9** <https://www.circulaires.gouv.fr/circulaire/id/9976>
- (4) Formulaire de déclaration en préfecture <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/demarches-associations-syndicale-de-proprietaires/>
- (5) Journal Officiel des associations <https://www.journal-officiel.gouv.fr/associations/recherche/>
- (6) Consultation du répertoire Siren <http://sirene.fr/sirene/public/accueil>
- (7) Avis de situation <https://avis-situation-sirene.insee.fr/>
- (8) Modification de la situation d'une association auprès de l'Insee <https://www.insee.fr/fr/information/2015443>
- (9) Contacts Urssaf <https://www.urssaf.fr/portail/home/votre-urssaf/contacts-telephoniques.html>
- (10) Recherche d'un greffe de Tribunal de commerce <https://www.infogreffe.fr/recherche-greffe-tribunal/chercher-greffe-tribunal-de-commerce.html>
- (11) Formulaire de demande de modification du code d'activité principale (APE) d'une association <https://www.service-public.fr/associations/vosdroits/R18901>



Centre Régional de la Propriété Forestière Nouvelle-Aquitaine
Siège : 6 Parvis des Chartrons - CS 41255 - 33075 BORDEAUX Cedex
Tél. : +33 (0)5 56 01 54 70
Courriel : nouvelle-aquitaine@cnpf.fr

Délégation régionale du Centre National de la Propriété Forestière

avec la participation



RÉGION
Nouvelle-Aquitaine

Modèle de courriel pour la demande de mise à jour auprès de l'Insee

Exemple d'une ASLGF

Objet : Demande de mise à jour pour une Association Syndicale

[Nom et adresse de l'association]

Madame, Monsieur,

Notre association, immatriculée sous le n° SIREN, a changé [de raison sociale, de siège social et d'activité].

Ces modifications ont été enregistrées à la préfecture de [Département]..... et publiées au Journal Officiel.

Auparavant Association Syndicale Libre de, elle s'intitule désormais Association Syndicale Libre, et son siège est

Par ailleurs, cette association, qui a vocation à recevoir des subventions publiques, a désormais pour activité principale [la gestion forestière pour le compte des propriétaires membres de l'association].

En conséquence, je vous prie de bien vouloir procéder aux mises à jour et de lui attribuer le code APE adéquat.

Vous trouverez, ci-joint, le formulaire complété de demande de modification du code APE ainsi que la copie de ses statuts et [le témoin de parution au Journal officiel / le récépissé d'inscription au Tribunal d'instance].

Cordialement,

[Prénom Nom],

[Le/La] Président(e)